

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
17 mai 2017		2017-4843

1. Intitulé du projet

Projet de défrichement en vue de la réalisation d'un lotissement de 12 lots à aménager sur une assiette foncière de près de 9 985 m² au sein de la commune de BRACH (33).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
47a)	Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L.341-3 du code forestier d'une surface totale, même fragmentée, supérieure à 0,5ha et inférieure à 25ha.
6°a)	Constructions de routes classés dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des EPCI.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à procéder à une opération de défrichement au niveau de la parcelle n°107p de la section A.

L'aménagement prend place sur la commune de BRACH (33). Il comprend un total de 12 lots de surfaces variables, entre 596 m² et 632 m². Ce lotissement est accessible depuis la Route de Saint Laurent de Médoc (D104E4) à l'est et depuis le chemin de Pampo au sud.

Une voirie interne dessert l'ensemble des lots depuis la D104E4, cette voirie étant munie d'une placette de retournement à l'ouest du projet. Des trottoirs ainsi que des accès aux lots sont prévus. A l'est de l'aménagement, un total de 11 places de stationnement est prévu, selon le plan de composition actuel du projet.

L'emprise cadastrale du projet est de près de 9 985 m².

4.2 Objectifs du projet

La mise en place de ce lotissement vise à étoffer et diversifier l'offre de logement sur la commune de BRACH. Elle permet d'aménager l'entrée Nord du bourg, en continuité immédiate avec le lotissement contigu (de May d'Aussat). Tout ceci en étant en accord avec les orientations d'aménagement des documents d'urbanisme.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le réalisation du lotissement suivra les étapes habituelles suivantes :

- phase de nettoyage : élimination des strates herbacées et arbustives, puis dessouchage et broyage ou exportation des ligneux au niveau des futures voiries et des lots.
- phase de terrassement : décapage, puis terrassement et pose des voiries
- phase de viabilisation : mise en place des réseaux secs (électricité, éclairage public, téléphonie, internet), de défense incendie, et des réseaux humides (eaux usées et pluviales).
- phase de finition : revêtements divers.

Les espaces verts seront ensuite mis en place au sein du lotissement.

Les eaux pluviales issues du ruissellement des surfaces imperméabilisés, au vu des caractéristiques des terrains, seront collectées et stockées sous voiries à l'ouest et à l'est du projet (Cf. Plan de composition) puis rejetées à débit régulé au sein des fossés temporaires au sud ainsi qu'à l'ouest du projet.

Les eaux usées seront quant à elles acheminées de manière gravitaire jusqu'au réseau communal.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, les propriétaires des lots bâtiront leur habitation et un entretien régulier des espaces verts et des divers réseaux sera prévu.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de défrichement
- Permis d'aménager
- Loi sur l'Eau (Déclaration)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise cadastrale du projet	9 985 m ²
Surfaces publiques (Voirie, accès, trottoirs, parkings)	2 200 m ²
Surface privatives (12 lots)	7 326 m ²
Surface à défricher	9 985 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parcelle n°107 de la section AP
Lieu-dit "HAGNAC"
33 480 BRACH

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 56' 20" Lat. 45° 02' 45"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _____ Lat. _____

Point d'arrivée :

Long. _____ Lat. _____

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve inscrit dans le périmètre d'aucune ZNIEFF. La ZNIEFF II la plus proche, "Landes médocaines entre Hourtin, Carcans et Saint-Laurent-Médoc" se situe à près de 4,2 km au nord du projet. Les ZNIEFF I les plus proches, "L'étang de Cousseau, marais environnants et dépressions intradunaires" et "Marais d'Arcins" sont situées à près de 13 km à l'ouest et à l'est du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le département de la Gironde est concerné par un PPBE (Plan de Prévention du bruit dans l'Environnement) dont la dernière version a été approuvée le 17 novembre 2015 par arrêté préfectoral. La commune de BRACH n'est pas traversée par une infrastructure de transport concernée par ce PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de BRACH n'est pas couverte par un PPRN ou un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE : Aquifère de l'Oligocène à l'ouest de la Garonne (230). Commune soumise aux prescriptions de l'arrêté n° E2005/14 du 28/02/2005.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit "Etangs girondins", se trouve à près de 10 km à l'ouest du projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- ZSC : "Zones humides de l'arrière dune du littoral girondin" (FR7200681) distante de près de 12,5 km à l'ouest et "Marais du Haut-médoc" (FR7200683) à près de 12,4 km à l'est. - ZPS : "Côte médocaine : dunes boisées et dépression humides" (FR7210030) à près de 12 km à l'ouest. (Cf. Cartographie en annexe : Localisation des sites Natura 2000)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La mise en place de l'aménagement n'implique aucun drainage des eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en place d'un lotissement implique une phase de préparation du terrain qui entraîne un défrichage ainsi que des remaniements de sols. A long terme, les surfaces imperméabilisées (voiries, parkings, accès, etc.) conduisent à l'altération de la flore et des habitats naturels présents sur site. Ces habitats sont le support d'une faune diversifiée. La faune la plus mobile pourra trouver refuge au sein des boisements avoisinants ou des espaces verts du projet, notamment l'avifaune. Les continuités écologiques ne sont pas remises en cause à l'échelle locale, et aucune atteinte n'est portée à la craste du May d'Aussat au sud du projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le relevé floristique et faunistique a montré l'absence d'espèces ou d'habitats ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 les plus proches. Aucun impact direct n'est donc à mentionner. La gestion des eaux pluviales consiste en une collecte sous voirie associée à un rejet à débit régulé au sein des fossés temporaires qui bordent le projet. Au vu de la distance impliquée (plus de 12 km), et du phénomène de dilution au sein du réseau hydrographique complexe qui lie le projet et le site remarquable, les pollutions indirectes sont également à exclure des incidences envisageables.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve pas au sein d'une ZNIEFF I ou II et les incidences indirectes sont à exclure au vu des distances. Aucun espèce déterminante n'a été retrouvée sur site. La diagnostic floristique a conclu en la présence de 4 130 m ² de zones humides au sein du projet. Ces zones humides seront altérées par la mise en place de l'opération, de manière irréversible. Une compensation des zones humides détruites est prévues au sein de parcelles éligibles et sera traitée dans le cadre de la réglementation Loi sur l'Eau.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'implantation du lotissement entrainera donc la consommation d'espaces naturels et forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par les risques naturels suivants : - Inondations par remontée de nappe : Sensibilité forte - Retrait-gonflement des argiles : Absence d'aléa - Séisme : Très faible - Feu de forêt : Commune concernée Des bornes incendies sont prévues au sein du projet (Cf. Plan de composition).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La conversion des sols en zone urbaine et en lotissement engendrera une augmentation locale du trafic. Le lotissement comprend un total de 12 lots. A raison de deux véhicules par logement (hypothèse haute) et d'un aller retour quotidien, le trafic sera potentiellement d'environ 48 véhicules/jour. Cette hausse de trafic n'est pas en mesure de compromettre la fluidité de la circulation sur la D104E4, voie de transport majeure la plus proche du projet.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Durant la première phase des travaux (défrichage, terrassement, raccordement aux divers réseaux), la circulation et l'usage d'engins et véhicules motorisés provoqueront des nuisances sonores temporaires et diurnes. En phase d'exploitation, les éventuelles nuisances seront liées à la circulation des riverains. Ces travaux s'opéreront cependant en respect de la législation en vigueur relative aux émissions sonores.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des émissions lumineuses nocturnes seront produites par les futures habitations et les éclairages publics (voiries).</p> <p>Le projet est concerné par les émissions lumineuses émanant du lotissement et des habitations voisines.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Durant la phase chantier et la phase d'exploitation, la circulation des véhicules engendrera l'émission de gaz d'échappement dans l'atmosphère. Ces véhicules sont cependant équipés de systèmes de filtration des particules de manière à respecter la législation relative à l'émission de polluants dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales issues des surfaces imperméabilisées seront collectées, stockées puis rejeté au sein des fossés temporaires situés à l'ouest et au sud du site. Ce rejet aura lieu a débit régulé de 3L/s/ha.</p> <p>Les eaux usées seront prises en charge par le réseau communal vers lequel elles sont acheminées de manière gravitaire.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets qui pourraient être générés lors la phase chantier seront stockés de manière contrôlée puis pris en charge au sein des filières de traitement adaptées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La suppression de l'état boisé modifie de façon locale l'aspect paysager du site. Cependant, l'emprise du projet est essentiellement formée d'un paysage ouvert. La mise en place du lotissement se situe dans la continuité de l'aménagement du secteur nord de la commune de BRACH, en accord avec les orientations d'urbanisation. Aucune atteinte n'est portée au patrimoine architectural, culturel ou archéologique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en place d'un nouveau lotissement amène à reconsidérer le secteur vers une vocation d'habitat.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

L'opération d'aménagement de lotissement est voisine d'un projet approuvé de création d'une centrale photovoltaïque référencé P-2015-136 pour lequel un avis a été rendu le 22 février 2016.

Les travaux comportant les incidences les plus importantes pour le milieu naturel sont achevés en ce qui concerne la centrale photovoltaïque (défrichage, pose des réseaux et des panneaux). Les impacts en phase travaux ne sont donc pas susceptibles d'être cumulés avec le projet de lotissement.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Réalisation des travaux de préférence en dehors de la période de reproduction de la faune afin de minimiser les perturbations et les destructions non intentionnelles d'individus.
- Présence d'espaces verts au sein du projet qui pourront être mis à profit par une partie de la petite faune, en tant qu'habitats de substitution. Espaces verts qui seront entretenus sans utilisation de produits phytosanitaires.
- Gestion des eaux pluviales au sein de mesures compensatoires permettant la collecte, le stockage puis le rejet à débit régulé au sein des fossés qui bordent le projet, de manière à restituer au sol l'eau issues des surfaces imperméabilisées.
- Investigations complémentaires du milieu naturel programmées dans le cadre de la réalisation du dossier de déclaration Loi sur l'Eau, de manière à appréhender l'ensemble des sensibilités floristiques et faunistiques du site.
- Compensation des zones humides détruites à proximité directe du projet (Parcelles A n°1068 et A n°106p) sur une emprise foncière de près de 6 200 m². Un plan de gestion compensatoire sera joint au futur dossier de déclaration Loi sur l'Eau.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se trouve en adéquation avec les orientations des documents d'urbanisme (Zone 1AUa), en continuité du développement de la périphérie nord de la commune. Aucune entité à sensibilité particulière n'est recensée à proximité du projet (ZNIEFF, Natura 2000, ZICO, Site classé/inscrit, etc.). Les incidences directes et indirectes sur ces entités ont été écartées. Le site d'étude n'héberge aucun habitat et/ou espèces d'intérêt patrimonial ou communautaire. Des investigations complémentaires sont prévues dans la cadre de la réalisation du dossier Loi sur l'eau. Les zones humides détruites dans le cadre de l'aménagement seront compensées à proximité directe du projet, et un plan de gestion sera fourni lors du dépôt du dossier de déclaration Loi sur l'Eau.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<ul style="list-style-type: none">- Plan cadastral (4.6)- Extrait du plan de zonage du PLU (4.6)- Plan de composition du projet (4)- Carte des habitats naturels et anthropiques et des zones humides (5)- Carte des zones humides détruites (5)- Compte-rendu de terrain (5)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

BRACH

le

16 / 01 / 2017.

Signature

**Le Maire,
D. PHOENIX.**

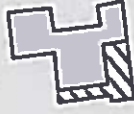


Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Situation cadastrale

Projet d'aménagement
Commune de BRACH (33)

Source : Cadastre
Auteur : ENVOLIS
Date : 09/05/17



Abords du projet

Projet d'aménagement
Commune de BRACH (33)

Sources : Bing Aerial, SIEAG
Auteur : ENVOLIS
Date : 15/05/17

EnVolis
environnement



□ Périmètre du projet
— Cours d'eau